

04/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2019

Présents :

Côme AGOSTINI, Richard BALME, Ambroisine BOURBON, Simon CORDONNIER, Julie DE LA SABLIÈRE, Pascale EISENBERGER, Yannig GOURMELON, Théo GUERET, Amine HAFIDI, François HEILBRONN, Jean-François HUCHET, Samuel KHALIFA, Lucie KRAEPIEL, Marc LAZAR, Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Marie-Christine LEMARDELEY, Adèle LEPOUTRE, Fabien LOUCHARD, Vincent MORANDI, Marie RASSAT, Florence ROBINE, Marion STERN, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE.

Absents ou excusés

Frédéric DARDEL (procuration à François HEILBRONN), Olivier DUHAMEL (procuration à Marc LAZAR), Gaëlle LARRIEU (procuration à Adèle LEPOUTRE), Florence MEAUX, Lina PIZZI (procuration à Côme AGOSTINI), Karoline POSTEL-VINAY, Arnaud ROBINET, François-Joseph RUGGIU (procuration à Richard BALME).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Emmanuelle DUBRANA-LETY	directrice du projet « Campus 2021 »
Bénédicte DURAND	directrice des études et de la scolarité
Brigitte FOUILLAND	directrice exécutive de l'Ecole urbaine
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Arnaud JULLIAN	secrétaire général
Hélène KLOECKNER	Responsable des projets de transformation
Patrick LE GALES	doyen de l'Ecole urbaine
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante

*

* *

I. Élection de la présidente ou du président du Conseil de l'Institut	2
II. Projet de création d'un master « Governing Ecological Transitions in European Cities »	4
III. Point d'étape relatif au campus 2022	13
IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 19 mars 2019	21
V. Échange d'informations sur des questions diverses	22
VI. Élection d'une représentante et d'un représentant des chargés d'enseignement membre du Conseil d'Administration de la FNSP	22

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2019**

La séance est ouverte à 8 heures 32 par Marie RASSAT.

Marie RASSAT

Bonjour à tous. Conformément aux statuts je présiderai la séance jusqu'à l'élection d'un président ou d'une présidente. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus chargés d'enseignement et je propose que nous fassions un tour de table afin de nous présenter les uns aux autres.

Les membres du Conseil de l'Institut se présentent à tour de rôle.

Marie RASSAT

Nous allons commencer par l'élection de la présidente ou du président du Conseil. Je vous informe que l'élection du représentant ou de la représentante des chargés d'enseignement au Conseil d'Administration de la FNSP se tiendra en fin de séance.

I. ELECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Marie RASSAT

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection de la présidente ou du président du Conseil de l'Institut. Je sollicite à ce titre les candidats ou candidates souhaitant se présenter.

Jeanne LAZARUS

Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de me porter candidate à la présidence du Conseil de l'Institut. Chargée de recherche au CNRS, membre du CSO depuis désormais huit ans, ancienne élève de Sciences Po, je connais l'Institution depuis longtemps et j'ai pu mesurer ses transformations entre l'époque où j'étais étudiante et le moment où j'y suis devenue chercheuse et enseignante. Ces multiples transformations consistent dans l'internationalisation, l'enrichissement des programmes d'enseignement, l'ouverture et l'essor des campus en régions, la transformation de la recherche, mais aussi dans la démocratie et la transparence des instances. Sciences Po a ainsi connu une révolution et je suis très fière d'y appartenir aujourd'hui.

Je suis vice-présidente du Conseil de l'IEP depuis trois ans, ce qui m'a permis de comprendre le fonctionnement de cette instance et de proposer aujourd'hui les changements que j'aimerais y voir apportés.

Le rôle du Conseil est encore insuffisamment identifié, même au sein de Sciences Po. Son pouvoir décisionnel manque parfois de clarté. De même, ses relations avec les autres conseils : le Conseil d'administration, le Conseil de la vie étudiante et de la formation ou le Conseil scientifique, sont insuffisamment étroites. Il reste beaucoup de travail à accomplir pour que cette instance, dont les statuts n'ont que trois ans, occupe pleinement sa place. En me portant candidate, je vous soumetts également un certain nombre de propositions pour réaliser cet objectif.

D'abord, ce Conseil ne fonctionne pas suffisamment comme un collectif. Par sa composition même, par les multiples statuts des uns et des autres, par la faible interconnaissance qui nous lie, il pose un défi. Nous avons encore du travail à accomplir pour que chacun et chacune des élus apporte ses compétences. Ensuite, il est important que le Conseil ne soit pas une chambre d'enregistrement, mais qu'il remplisse pleinement son rôle décisionnel.

Cela implique en premier lieu que les informations fournies soient de meilleure qualité et reçues suffisamment à l'avance pour que chacun ait le temps d'en prendre connaissance. Il conviendra également que les ordres du jour prévisionnels soient transmis le plus tôt possible. Il est important que le Conseil ne soit pas seulement invité à réagir sur des décisions déjà prises, mais puisse également faire

avancer les sujets traités. Je considère pour cette raison que les points d'information sans vote doivent être utilisés avec parcimonie.

Cela implique également que les élus s'investissent pour travailler sur tous les sujets, et je suis très confiante dans la volonté de chacun et de chacune de le faire.

J'aimerais notamment réformer le fonctionnement des groupes de travail, afin qu'ils puissent être utilisés avec davantage de souplesse et qu'ils irriguent réellement les débats du Conseil. Cela signifierait que chacun d'eux fasse l'objet d'un compte rendu au Conseil, voire de propositions, et qu'ils soient le plus souvent possible associés à l'établissement de l'ordre du jour. Ce fonctionnement devrait constituer l'un des éléments d'un règlement intérieur dont les statuts permettent au Conseil de se doter, mais qui n'a jamais été créé. C'est l'un des chantiers que j'aimerais mener avec vous.

Récemment, la création des écoles et la réforme du Collège universitaire ont amélioré la lisibilité des cursus en visant une meilleure cohérence et toujours plus de qualité pour les enseignements. Toutefois, si le Conseil est régulièrement tenu au courant des questions qui concernent le Collège universitaire, ce dont je me réjouis, le fonctionnement des écoles demeure peu connu. C'est pour cela que je suggère qu'une invitation régulière des doyennes et des doyens de toutes les écoles de Sciences Po soit portée à l'ordre du jour. Cela est également vrai de l'Executive Education et des chaires en cours de création. Le Conseil doit veiller à ce que toutes les conditions soient réunies pour assurer la qualité et l'indépendance des enseignements et de la recherche.

De nombreux chantiers nous attendent, parmi lesquels celui de l'Artillerie, qui sera aussi l'occasion de nous atteler à la transition écologique de Sciences Po, mais aussi celui de la réforme des admissions conjuguée à l'insertion dans Parcoursup, celui de l'essor des campus, en particulier de celui de Reims, ainsi que la poursuite de l'internationalisation.

Si l'ENA est effectivement supprimée, notre assemblée devra discuter des répercussions que cela ne manquera pas d'avoir sur notre École. Sciences Po doit de plus veiller à mieux équilibrer socialement ses recrutements d'étudiants, notamment en direction des échelons intermédiaires de la société. Cet enjeu recoupe l'ensemble des chantiers que je viens d'évoquer.

Sciences Po est également devenue une université de recherche de premier plan avec de très nombreux recrutements, une école doctorale solide, des évolutions importantes dans les centres de recherche et dans l'enseignement. Ce Conseil est compétent en matière de recherche. Le Président du Conseil scientifique siège d'ailleurs parmi nous. Je veillerai ainsi à ce que cette dimension fasse pleinement partie de nos discussions, y compris en invitant régulièrement le Directeur scientifique, lorsque des sujets me paraîtront rendre sa présence utile à nos débats.

Je souhaiterais enfin aborder un dernier sujet. Tous les indices convergent pour considérer que je suis de genre féminin. Or nous n'en sommes pas à un stade de l'égalité hommes-femmes tel que cette donnée puisse être jugée anodine. Elle a en effet joué un rôle essentiel dans la décision de me porter candidate, qui est de fait portée par un soubassement politique assumé. L'égalité hommes-femmes dans l'établissement est loin d'être acquise. Si des efforts réels et sincères ont été conduits pour établir un COMEX paritaire, une cellule de veille sur le harcèlement, une mission pour l'égalité hommes-femmes, le programme PRESAGE, des réflexions sur l'égalité des chances professionnelles entre les étudiantes et les étudiants, pour mener un travail sur l'égalisation des rémunérations et pour intensifier les efforts dans les recrutements académiques, la route est encore longue. Chaque année, l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés qui nous est présentée rappelle les écarts de rémunération à la sortie entre les hommes et les femmes, dès la première année de vie professionnelle, et nous savons que ce phénomène ne pourra que s'amplifier.

Le corps enseignant et le monde de la recherche ont aussi beaucoup à faire. Les directions d'unités et de départements ne sont plus à 100 % masculines, mais nous sommes loin de la parité. Il n'y a qu'une seule doyenne d'école. Les chaires nouvellement créées sont également le plus souvent dirigées par des hommes. Et cette liste pourrait se prolonger longtemps.

Je n'évoquerai la diversité ethno-raciale de notre corps enseignant que très brièvement pour souligner que nos collègues nord-américains et britanniques, dont le jugement nous importe tant lorsqu'il s'agit de hiérarchiser l'excellence académique, sont estomaqués devant la monochromie du monde académique français. Sciences Po n'est hélas pas seule en cause, mais ce sujet doit également occuper nos réflexions.

Beaucoup des questions que je viens d'évoquer ne seront traitées qu'à long terme, et c'est bien un programme de travail que je vous ai proposé. Le Conseil de l'Institut qui, je le rappelle, détermine la

politique générale de l'établissement en matière d'enseignement, de recherche et de documentation, constitue en quelque sorte le parlement de Sciences Po et j'espère pouvoir avec vous lui donner toute son importance dans cette belle institution que je suis fière de servir.
Je vous remercie.

Marie RASSAT

Madame Lazarus, je vous remercie. Les membres du Conseil souhaitent-ils faire part de remarques ou de commentaires ?

Adèle LEPOUTRE

Bien que nous soutenions les propositions avancées par Madame Lazarus, le syndicat Solidaires s'abstiendra lors du vote. Nous considérons en effet que les conditions de vote ne permettent pas une prise de décision collective indispensable à notre syndicat. Ainsi, les candidats n'ont pas l'obligation de présenter une profession de foi à l'avance. Nous espérons pouvoir à l'avenir modifier ces conditions de vote dans le futur règlement s'il est effectivement mis en place.

Marie RASSAT

En l'absence de commentaires supplémentaires, je propose de procéder au vote à l'aide des bulletins qui vous ont été distribués. Madame Gasmi avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

Madame Pizzi donne procuration à Monsieur Agostini
Madame Larrieu donne procuration à Madame Lepoutre
Monsieur Dardel donne procuration à Monsieur Hailbronn
Monsieur Duhamel donne porcuration à Monsieur Lazar
Monsieur Ruggiu donne procuration à Monsieur Balme

Nombre de votants : 29.

Résultat du vote : 27 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil de l'Institut désigne à la majorité Jeanne LAZARUS en tant que présidente du Conseil de l'Institut.

Marie RASSAT

Madame Lazarus est élue présidente du Conseil de l'Institut. Félicitations.

Applaudissements.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie beaucoup de votre confiance et j'espère que nous travaillerons ensemble de la meilleure façon. J'espère vivement que ce Conseil sera uni et je pourrai considérer mon mandat comme réussi si nous parvenons à le rendre plus dynamique et à lui donner toute sa place au sein de Sciences Po.

II. PROJET DE CRÉATION D'UN MASTER « GOVERNING ECOLOGICAL TRANSITIONS IN EUROPEAN CITIES »

Jeanne LAZARUS

Je propose à présent que nous abordions le deuxième point de notre ordre du jour et je cède la parole à Patrick LE GALES et Brigitte FOUILLAND pour nous le présenter.

a) Exposé

Patrick LE GALES

Merci Madame la Présidente et félicitations pour votre élection.

Mesdames et messieurs membres du Conseil, nous sommes très heureux de présenter ce matin le nouveau projet de master de l'École urbaine intitulé « Governing Ecological Transitions un European Cities ».

L'École urbaine a été créée en 2015 et compte environ 400 étudiants. Notre objectif n'est cependant pas de croître en termes d'effectifs, mais de stabiliser le nombre d'étudiants.

La création de ce nouveau master est sous-tendue par quatre raisons principales.

En premier lieu, les enjeux environnementaux sont essentiels. Dans cette question environnementale, qui touche notamment à la biodiversité, la dimension urbaine paraît importante. Certains États éprouvent parfois des difficultés à mettre en œuvre des engagements transnationaux. Or aujourd'hui, la mise en œuvre des politiques publiques se réalise en partie au niveau des métropoles urbaines, où se concentre une partie des problèmes liés à l'environnement. Partout dans le monde, les élus et diverses organisations s'attachent à mettre en œuvre des politiques dans les domaines urbain et environnemental. La ville de Paris est un exemple représentatif parmi les autres villes européennes qui se situe à l'avant-garde de ces transformations.

En second lieu, le marché du travail connaît actuellement une transformation relative aux questions environnementales. Nous développons des enseignements de master sur ces questions depuis un certain nombre d'années, mais depuis un an et demi nos partenaires nous sollicitent tout particulièrement pour former des personnes spécialisées dans ce domaine. Cette mutation du marché du travail est récente et présente des signes très positifs.

En troisième lieu, les étudiants formulent également des demandes concernant ces questions.

En quatrième lieu, la création de ce master répond à une problématique spécifique à l'École urbaine. En effet, cette école propose actuellement deux masters en français, le master « Stratégies territoriales et urbaines » (STU) et le Cycle d'urbanisme, et un master en anglais, « Governing the large metropolis » (GLM), qui porte sur les grandes villes mondiales hors Europe. Cette offre de formation n'a cependant pas permis d'attirer pleinement les étudiants européens. Nous manquons ainsi d'étudiants étrangers par comparaison avec d'autres écoles. Nous pensions que le master STU, qui présente une dimension comparative européenne, attirerait de nombreux étudiants européens, mais ce n'est finalement pas le cas, car les étudiants européens francophones se font rares. Enfin, un certain nombre d'étudiants européens sont venus étudier dans le master GLM pour demeurer finalement dans l'Union européenne à l'issue de leurs études. Ils ne bénéficiaient donc pas de la formation qui correspond au marché du travail auquel ils se destinent.

L'originalité du nouveau master que nous présentons est de combiner les dimensions de gouvernance urbaine, de transformation des villes et de mise en œuvre des politiques publiques. Nous pensons en effet que les politiques environnementales consistent dans une action collective. Or cette combinaison entre dimensions urbaine et environnementale n'existe nulle part ailleurs en Europe. Nous souhaitons de plus travailler sur les villes européennes. Tous les masters de l'École urbaine sont associés au groupe de travail intitulé « Cities are back in town », groupe de travail transversal qui regroupe l'ensemble des chercheurs travaillant sur les problématiques urbaines au sein de Sciences Po. Nous menons donc depuis longtemps des recherches sur la dimension comparative et critique des politiques urbaines européennes et des villes européennes. Nous pourrions ainsi nous appuyer sur ce point fort historique pour nourrir ce nouveau master. Ce master reprendra de la sorte les stratégies comparatives et interdisciplinaires mises en œuvre dans ce groupe de travail.

Les publics visés sont principalement les étudiants européens. Nous fournirons un effort particulier à l'intention des étudiants d'Europe orientale, qui manquent à l'École urbaine. Nous souhaiterions également attirer davantage d'ingénieurs. Depuis quelques années nous attirer un nombre croissant d'ingénieurs dans notre formation, en incluant une dimension technique dans ce nouveau master nous espérons en attirer davantage.

Les maquettes des quatre masters, que vous trouverez en page 2 de la note d'intention, permettent de préciser l'originalité du nouveau master que nous proposons.

Nous proposons donc un master classique portant sur les questions d'environnement et de gouvernance urbaine et visant différents objectifs pédagogiques.

Le premier est de comprendre les villes comme des systèmes socio-écologiques, à travers les métabolismes, les acteurs non-humains, les systèmes naturels et leur interaction avec les politiques urbaines. L'objectif n'est pas de faire de nos étudiants des experts naturalistes, mais qu'ils comprennent comment mettre en œuvre une action collective en mêlant ces éléments.

Nous souhaitons en second lieu présenter des éléments historiques sur ces questions, en insistant tout particulièrement sur les spécificités des villes européennes.

En troisième lieu, il s'agit de comprendre les politiques mises en œuvre et de les comparer dans l'ensemble des villes européennes.

Le quatrième objectif est de savoir agir dans ce milieu, de former des personnes capables de manager, transformer, gouverner, voire protester, c'est-à-dire capables de s'impliquer dans les politiques qui les intéressent.

Le dernier objectif concerne les acquis de l'École urbaine.

Nous avons tissé des liens avec des universités européennes travaillant dans ce domaine et nous poursuivrons les échanges autour de ces questions. Nos principaux concurrents sur la question urbaine sont la LSE, l'UCL, l'Université d'Amsterdam et le Politecnico de Milan, avec lesquels nous avons déjà développé des liens. Nous souhaiterions de plus développer nos liens avec la Technische Universität et la Freie Universität de Berlin, mais également avec Lund et Budapest, afin de créer un réseau européen prêt à s'investir et échanger sur ces questions.

Je cède maintenant la parole à Madame Fouilland concernant l'organisation du master.

Brigitte FOUILLAND

Je vous remercie.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs du Conseil, en effet, notre master prendra appui sur les acquis et l'expérience déjà forte de l'École urbaine, en particulier en matière d'enseignement. Les enseignements en politiques publiques sont de fait déjà en prise sur ces sujets. Le Parcours risques au sein du master STU pourra ainsi nourrir ce master, ainsi que certains enseignements en aménagement du Cycle d'urbanisme, mais aussi les projets collectifs que nous développons depuis de longues années à l'École urbaine, qui traitent déjà des questions d'énergie, de mobilité, d'aménagement sous l'angle de la transition écologique et qui serviront de terreau pour le développement de ce nouveau master. Ce master prendra également appui sur les innovations que nous avons commencé à mettre en place, comme le cours transversal d'introduction à l'histoire urbaine, en versions anglaise et française, l'Urban Lab ou les voyages d'étude auxquels nous sommes habitués.

Enfin, ce master s'appuiera également sur le réseau d'anciens étudiants. Notre école dispose en effet d'un réseau important d'anciens étudiants, du Cycle d'urbanisme comme des autres masters de l'École, qui bénéficient d'un suivi régulier puisque nous les répertorions tous les ans. Parmi ces anciens beaucoup pourront nous servir d'appui en Europe dans la recherche de stages, le développement des projets collectifs ou la recherche d'emplois.

C'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour ce master sur la question de l'insertion professionnelle. Des opportunités intéressantes se présentent en effet en France et en Europe aussi bien auprès des autorités locales, des collectivités territoriales, des agences métropolitaines et régionales consacrées à la transition écologique, que dans de nombreux bureaux d'étude ou cabinets de consultants qui possèdent une entrée villes, territoires et transition écologique. Des grandes firmes de réseau françaises et européennes en Europe et ailleurs s'interrogent également sur ces questions et recrutent des spécialistes de ce domaine. En outre des entreprises associatives, certains réseaux de villes européennes, comme Eurocities, ICLEI ou Energy Cities, s'intéressent également à ces questions.

Dans cette perspective, nous développerons au sein de l'École des moyens contrôlés. Nous demanderons ainsi à Giacomo Parrinello, historien de l'environnement du Centre d'histoire, de prendre en charge la responsabilité scientifique de ce master. Nous choisirons également un responsable pédagogique en interne par redéveloppement de poste et promotion interne à l'École. Pour ce qui est des assistants, l'évolution de l'École permet de conserver des moyens constants sur ce domaine compte tenu de l'évolution des effectifs.

Nous nous appuierons également sur les enseignants de la faculté permanente et sur les chercheurs de la Maison, notamment Olivier Borraz, Éric Verdeil, Dominique Boullier, Xavier Timbeau et Charlotte Halpern.

Ces différents moyens nous permettront de proposer une maquette volontairement simple, dans laquelle nous contrôlerons la charge de travail des étudiants avec les obligations de Sciences Po, c'est-à-dire la formation commune, le grand oral, mais aussi les cours fondamentaux. Certains de ces cours seront mutualisés avec d'autres écoles comme l'École d'Affaires Publiques, PSIA voire l'École de droit. Comme nous devons dans ce master fournir des compétences méthodologiques qualitatives,

quantitatives, mais également techniques, nous nous appuyerons également sur l'Institut de Physique du Globe de Paris et sur le Centre des Politiques de la Terre.

Le contenu de ce projet nous semble donc compléter parfaitement notre offre actuelle et constituer une véritable nouveauté tout en demeurant économe en termes de moyens.

b) Questions et observations

Théo GUERET

Je vous remercie pour cette présentation.

Mes questions concernent des aspects pratiques, car sur le plan philosophique nous partageons le constat que la transition écologique est une question essentielle dont l'École doit s'emparer.

Vous avez annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation des effectifs de l'École urbaine malgré la création de ce nouveau master. La question se pose ainsi de l'équilibrage entre les différents masters. Certains masters deviendront-ils sélectifs ?

Vous avez également annoncé vouloir attirer des profils plus scientifiques comme des ingénieurs. Les ingénieurs qui suivraient ce master pourront-ils également suivre des cours en lien avec leur formation initiale ? La formation d'ingénieur étant spécifique et les étudiants de Sciences Po ne disposant pas nécessairement des connaissances scientifiques indispensables, je me demande comment ces différents profils s'accommoderaient.

Par ailleurs, est-il possible d'obtenir la garantie qu'aucun conflit d'intérêts ne liera les enseignants qui prendront en charge les cours de ce master ? Certains cours concernant des problématiques environnementales sont par exemple donnés aujourd'hui par des personnes travaillant dans les énergies fossiles et issues d'entreprises comme Total. Nous trouverions dommage que des intérêts privés empiètent sur des intérêts publics aussi cruciaux que celui-là.

Enfin, je remarque que nous avons devant nous des bouteilles en plastique, comme les professeurs de cours magistraux. Je souhaiterais savoir quelles actions permettraient de réduire la consommation du plastique.

Samuel KHALIFA

Je vous remercie pour cette présentation très claire sur l'École urbaine.

Je m'interroge pour ma part sur le choix de l'anglais comme langue d'enseignement pour ce master. Pourquoi n'avoir pas proposé également le français, ou du moins lui laisser une place et l'encourager dans l'apprentissage lors du master ? Ce choix de la langue, outre le fait qu'il attirera davantage d'étudiants étrangers, ne pose-t-il pas une question de méthodologie concernant l'apprentissage lui-même ?

Simon CORDONNIER

Je souscris aux félicitations de ce beau projet sur un sujet tout à fait pertinent.

Je souhaiterais simplement quelques précisions sur les moyens qui lui seront alloués. Ainsi, pourriez-vous nous rappeler succinctement l'organigramme existant ou nous rassurer sur les capacités de l'équipe actuelle à prendre en charge ce nouveau master, notamment au regard de l'accueil d'étudiants étrangers, qui implique un travail différent et parfois plus lourd ? En termes de développement de projets collectifs, ce nouveau master impliquera sans doute également de développer de nouveaux partenariats avec des partenaires anglophones qui ne résident pas nécessairement à Paris. Vous indiquez de plus qu'un voyage d'étude sera organisé : s'agira-t-il du même type de voyage que celui existant ? Pourriez-vous nous rassurer sur la capacité de l'équipe actuelle à suivre et accompagner ce nouveau programme ?

Patrick LE GALES

Pour l'instant nous restons sur l'idée de proposer quatre masters de 50 étudiants chacun, avec un responsable scientifique et un responsable pédagogique. Dans cette configuration un suivi précis des étudiants peut être mené, intégrant des projets collectifs relativement lourds à organiser, sans que des modifications importantes interviennent par rapport à la situation actuelle.

Pour ce qui est du risque de conflit d'intérêts privés et publics, je répondrais en premier lieu que nous travaillons depuis longtemps avec différents acteurs privés, qui manifestent parfois des velléités d'utiliser l'École pour servir leurs intérêts, auxquelles nous savons apporter des réponses collectives et pertinentes. Il arrive par ailleurs que certains intérêts publics œuvrent de manière plus dommageable

pour l'environnement que les entreprises privées. Nous sommes donc amenés à réfléchir aux intérêts publics ou privés associés aux enseignements, mais sachez que les décisions sont toujours le fruit d'une réflexion collective entre les doyens, la Direction et éventuellement le Comité d'éthique. Il ne me paraît pas inconcevable qu'un cours soit donné par le représentant d'intérêts privés qui paraissent contradictoires avec les questions traitées à condition que les étudiants en soient informés et puissent exercer leur esprit critique.

Pour ce qui est de la langue d'enseignement, il apparaît en premier lieu qu'un master en français n'attire pas les étudiants anglophones. Nous insistons cependant pour que nos étudiants étrangers apprennent le français durant leurs études, en les encourageant par exemple à suivre des enseignements en français. Ces efforts portent leurs fruits puisque certains étudiants restent travailler en France. En somme, un master franco-anglais n'attire pas les étudiants étrangers.

Par ailleurs, nous proposons le même type d'enseignement dans nos masters en français et en anglais. En termes pédagogiques, les effets de la langue semblent secondaires. Notre objectif est de plus que les étudiants suivant un master français comme ceux suivant un master anglais soient bilingues à l'issue de leur cursus.

Samuel KHALIFA

Je souhaitais simplement souligner le fait que la valeur ajoutée de Sciences Po est de proposer une double culture, à la fois linguistique, culturelle et méthodologique.

Brigitte FOUILLAND

Pour ce qui est des étudiants ingénieurs, nous avons déjà l'habitude de traiter cette question. Nous avons en effet une proportion importante d'ingénieurs en master STU. Nos étudiants disposant d'une formation scientifique ont suivi une double formation au Collège universitaire avec un cursus scientifique, ou sont des élèves ingénieurs issus des conventions que Sciences Po entretient avec une trentaine d'écoles d'ingénieurs ou d'universités. Nous avons ainsi construit une expérience pédagogique permettant à certains de ces étudiants de suivre leurs cours dans leurs propres formations. D'autres n'en ont pas besoin, car le cursus Sciences Po est reconnu par l'école en convention. Il est vrai que ces étudiants rencontrent davantage de difficultés que les autres au début dans les cours parce qu'ils n'ont pas l'habitude de rédiger ou de lire régulièrement. Ils bénéficient cependant d'un suivi régulier leur permettant de développer leurs compétences. Le projet collectif est en outre une façon pour eux de se mettre en valeur et de se former aux compétences qu'ils ne possèdent pas encore. Notre expérience en ce domaine pourra donc servir à développer cet aspect.

En ce qui concerne les moyens, nous ne souhaitons pas en effet augmenter les moyens en faveur de ce nouveau master qui sera assuré par un équilibre des moyens dont nous disposons déjà. Le master STU peut compter entre 100 et 110 étudiants certaines années. Si nous parvenons à rééquilibrer les effectifs, la charge de travail s'en trouvera également rééquilibrée. Par ailleurs, certains points sur lesquels nous avons insisté à la création de l'École, comme le Parcours risques au sein du master STU, ne fonctionnent pas suffisamment bien pour être développés, ce qui représentera une charge de travail en moins en termes de projets de recherche et de suivi d'étudiants. Certains éléments présents dans les fiches de postes s'avèrent moins importants qu'initialement prévu, ce qui permet un redéploiement des moyens au sein de l'École, notamment pour les assistants.

Enfin, la recherche de projets collectifs demande en effet beaucoup de travail. Nous avons néanmoins acquis une forte mutualisation, mais également un marché potentiel considérable qui permettent de réduire le temps de mobilisation des personnels. De nouveaux champs seront certes à explorer, mais cette mutualisation nous permet déjà de réaliser les objectifs fixés, d'autant plus que nous avons recruté récemment une nouvelle chargée de projets pour les projets collectifs de GLM, ce qui accentue encore cette mutualisation et donne davantage de souplesse.

François HEILBRONN

Je trouve l'intitulé de ce nouveau master tout à fait pertinent, mais je me demande pourquoi vous avez sciemment choisi le champ géographique européen plutôt que de l'avoir étendu au monde entier. Ces problématiques concernent en effet un certain nombre de pays de l'hémisphère sud. Par ailleurs, je souhaiterais des précisions sur les débouchés que vous avez identifiés pour vos étudiants sur ces questions.

Côme AGOSTINI

Je voudrais d'abord me réjouir de la création de ce nouveau master qui répond aux ambitions que nous sommes plusieurs à partager autour de cette table concernant l'écologie, les problématiques d'environnement et leur inscription problématique dans le cadre urbain. Je me réjouis également que ce nouveau master puisse entrer en résonance avec le nouveau BASC qui sera prochainement créé. J'espère que des liens étroits seront établis entre les cours qui seront proposés aux BASC et ceux qui seront proposés à l'École urbaine et dans d'autres écoles traitant de sujets liés aux sciences dures.

Ma question concerne l'équilibre géographique entre les différentes villes d'Europe dans ce master. La langue de ce master risque d'attirer des étudiants anglophones, et donc d'Europe du Nord, où les problématiques sont différentes de celles qui animent l'Europe du sud. Je m'interroge ainsi sur la place de l'Europe du sud dans ce master, c'est-à-dire des pays comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, et sur les difficultés peut-être plus prégnantes que rencontrent ces pays en termes de gouvernance urbaine et d'écologie.

Adèle LEPOUTRE

Nous saluons également la création de ce master et la prise en compte croissante des enjeux propres à l'environnement. Il nous paraît cependant primordial que la protection de l'environnement ne fasse pas l'objet d'une spécialisation totale et d'une concentration dans un unique master, mais soit également infusée dans l'ensemble des masters et constitue une préoccupation transversale. Nous voudrions donc nous assurer que des cours sur l'environnement seront toujours dispensés dans les deux autres masters de l'École urbaine. Nous espérons par ailleurs que tous les efforts de l'École ne seront pas portés sur ce master et qu'une réflexion est en cours sur la manière dont les préoccupations concernant l'environnement peuvent s'insérer dans tous les programmes de l'École dès le Collège universitaire.

Marc LAZAR

Je souhaite d'abord vous féliciter pour ce projet de master. Je souhaiterais ensuite vous poser deux questions.

D'abord, quelle est votre définition de l'Europe ?

Ensuite, étant donné que vous menez une réflexion avec des universités partenaires, envisagez-vous à terme un master conjoint avec ces universités ? J'ai noté par exemple le partenariat avec Budapest. Pensez-vous prendre en compte cette Europe centrale, que l'on appelle à présent médiane ?

Patrick LE GALES

Pour répondre à la question concernant l'opposition entre les perspectives mondiale et européenne, je rappellerai en premier lieu que nous disposons de douze enseignements sur l'environnement dans les autres masters. Ces enseignements existants seront donc maintenus.

Par ailleurs, en termes stratégiques, nous pensions initialement attirer de nombreux étudiants européens à l'École urbaine, car nos recherches sur les villes européennes font référence en Europe. Finalement le master STU a attiré relativement peu d'étudiants européens, car il n'était pas dispensé en anglais. Nous souhaitons donc cibler les villes européennes en proposant ce nouveau master en anglais.

De plus, les villes européennes développent des stratégies et des politiques uniques et avant-gardistes, ce que nous voudrions davantage mettre en avant.

En outre, parmi les étudiants étrangers issus de pays non européens, certains souhaitent vivement travailler en Europe. En effet, un marché du travail européen semble se constituer dans ces domaines. Il convient donc de répondre aux besoins de ce marché en proposant une offre de formation spécifique.

Pour ce qui est de la question concernant les différences entre Europe du Sud et Europe du Nord, je répondrai en premier lieu que notre définition de l'Europe tient compte des grands pôles urbains. Ainsi, les principales capitales européennes, jusqu'au Brexit, étaient Londres, Istanbul et Moscou. Istanbul représente en effet une véritable capitale européenne au sens urbain puisqu'elle fonctionne comme un pôle d'échanges et d'organisation économique important au niveau européen, sans compter que s'y trouve le plus grand aéroport européen. L'École urbaine accorde néanmoins une place importante à l'Europe du Sud. Trois de nos responsables scientifiques sont notamment italiens. Nous avons de plus fait appel à un historien italien pour prendre en charge la responsabilité du nouveau master. Parmi les responsables scientifiques nous comptons ainsi un urbaniste, un géographe, un sociologue, un historien

et une politiste qui s'occupent des questions européennes. Nous prêtons donc une attention particulière à l'interdisciplinarité.

Par ailleurs, contrairement à ce que vous suggérez, les étudiants d'Europe du Sud demandent des masters en anglais. Ainsi, un master en anglais attire davantage d'Italiens qu'un master en français. En outre, nous plaçons au cœur de nos enseignements la comparaison entre les différentes villes européennes, et nous souhaitons en particulier mettre l'accent sur l'Europe du Sud, sur l'Europe médiane et sur l'Europe orientale, notamment en organisant des voyages à Istanbul et Moscou. Nos enseignements sont donc comparatifs et l'Europe du Sud y occupe une place importante.

En ce qui concerne les doubles diplômes, je rappellerai en premier lieu qu'il s'agit d'un dispositif extrêmement exigeant. Notre stratégie dans ce domaine est de développer le double diplôme hors Europe, car c'est là que nous avons besoin de nous faire connaître pour affronter la concurrence mondiale qui se structure actuellement. Nous avons donc ouvert un double diplôme avec la LSE et avec Mexico. Nous ouvrirons prochainement un double diplôme en partenariat avec l'UCL et nous sommes actuellement en discussion avec Pékin à ce sujet. J'espère également que le travail que nous menons actuellement avec l'Afrique portera ses fruits. Quant à l'Europe, les échanges établis fonctionnent bien, mais nous n'envisageons pas de double diplôme pour l'instant. Si les échanges se développent davantage, nous examinerons néanmoins cette possibilité.

Brigitte FOUILLAND

Je prolongerai cette réponse sur deux points.

Le premier concerne l'équilibre entre les masters de l'École urbaine et leur approche de l'environnement, aspects auxquels nous sommes très sensibles. Il n'est pas question de proposer un silo sur les questions de transition écologique alors que nous ne nous y intéresserions pas par ailleurs. Cette question transversale est de plus en plus présente. Elle est traitée déjà dans les autres masters et continuera à l'être. Par exemple dans le cadre du GLM, lorsqu'un voyage d'études est organisé à Mexico ou comme l'année dernière à Manille, la question de la transition écologique est présente dans les cours, d'autant que cette question concerne directement ces grandes métropoles. Il en va de même dans le master Stratégie territoriale et urbaine, où ces questions n'apparaissent peut-être pas suffisamment sur la maquette, mais sont présentes dans tous les cours.

Nous avons ainsi eu l'occasion d'établir un bilan de l'ensemble des cours dans lesquels nous abordons cette question et des différents projets collectifs qui nous sont demandés sur ces sujets. Notre volonté est donc de conserver cet élément, de le transformer et de le développer, mais d'une manière différente et sur une aire géographique différente. Cela rejoint d'ailleurs la question qui a été posée sur les débouchés.

La question des débouchés à l'École urbaine a bien sûr été examinée pour élaborer ce nouveau master. En réalité, la ville représentant une entrée par une multitude de secteurs et de types de structures, lorsque nous observons l'évolution de nos étudiants nous constatons que la question de la transition écologique est présente dans l'habitat et le logement, dans les transports et la mobilité, dans les questions techniques relatives à l'environnement, dans les questions de politiques publiques en général et dans les questions de développement économique. Cette question représente donc un aspect transversal des recherches relatives à la ville et à son développement. L'étude que nous avons menée sur les débouchés de ce master nous amène à constater qu'à l'instar de ce qui se passe pour les débouchés du master Stratégies territoriales et urbaines, mais davantage cette fois à l'échelle européenne et dans les villes européennes, nos étudiants pourront intégrer différentes structures, c'est-à-dire aussi bien des agences d'aménagement ou d'architecture, que des cabinets politiques, des bailleurs sociaux, les grandes entreprises de transport, etc. Nous savons donc que ces différentes approches existent. Ainsi, dans notre connaissance des villes européennes, établies au travers des voyages et d'échanges universitaires avec des villes néerlandaises, allemandes ou espagnoles, nous observons que l'entrée transition écologique représente des postes nouveaux à l'intérieur de ces différentes structures. À titre d'exemple, il est clair aujourd'hui que l'habitat, du fait de la transition énergétique et thermique inévitable, génère de nouveaux postes, relatifs aux politiques publiques et au pilotage de l'action publique.

Richard BALME

Je souhaite d'abord exprimer mon vif soutien à ce projet de l'École urbaine, sur sa dimension européenne et sur sa dimension écologique. Je m'interroge par ailleurs sur la façon dont vous définissez

l'urbanité et la question des villes en général. Il me semble que les transitions écologiques comprennent une dimension territoriale importante. En effet, il existe des territoires très urbanisés qui ne sont pas nécessairement des villes, où les enjeux de justice et d'acceptabilité sociales des transitions sont extrêmement forts. Je souhaiterais donc savoir comment vous intégrez cette dimension dans vos maquettes. S'agit-il de considérer les villes comme acteurs ou approchez-vous l'urbain dans cette perspective plus large ?

Vincent MORANDI

La présentation intègre la liste prévisionnelle des cours magistraux, mais les enseignants qui les prendront en charge demeurent à définir. Je souhaiterais connaître l'état de vos réflexions à ce sujet, et savoir en particulier si vous comptez faire appel à des enseignants permanents, si vous envisagez des recrutements ou si les chargés d'enseignement pourraient contribuer au lancement de la première promotion.

Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE

Je ne peux être qu'élogieux à l'égard de ce master, dont le sujet me paraît d'un grand intérêt. Ma question concerne l'offre académique. Je lisais dans le procès-verbal de la dernière séance, à l'époque de laquelle je n'étais pas encore représentant, qu'un chantier sur la transition écologique avait été lancé à Sciences Po et que le curriculum avait été redéfini dans cette perspective. Je souhaiterais donc savoir si les cours que vous offrez sont le résultat de la révision de ce curriculum. Par ailleurs, concernant les ateliers et les cours magistraux, je m'interroge sur la manière dont vous pensez aborder le sujet du littoral, étant donné que 60 % de la population mondiale habite dans des zones littorales, donc dans des zones à haut risque.

Je souhaiterais en outre savoir à quel endroit de vos ateliers et de vos cours magistraux est abordé le sujet du racisme et de la discrimination environnementale.

Marie-Christine LEMARDELEY

Je vous remercie pour ce nouveau master, qui entre en résonance avec les préoccupations de la ville de Paris puisque la Maire de Paris, comme de nombreux maires d'autres grandes villes, considère que c'est au niveau des villes et de leur union que nous pouvons réellement agir.

Je souhaite donc faire une proposition de collaboration, comme nous l'avons déjà fait dans un passé récent. La Maire de Paris est en effet présidente du C40, ce qui pourra peut-être vous aider à établir de nouveaux contacts. Une nouvelle dimension a d'ailleurs été ajoutée au C40, à savoir la dimension Women for climate. N'ayant pas vu apparaître cette dimension du genre dans votre présentation je suggère donc de l'intégrer dans vos réflexions, en relation avec l'action publique.

Enfin, pour rebondir sur l'une des précédentes interventions, Eau de Paris propose de jolies carafes qui pourraient opportunément remplacer les bouteilles en plastique.

Théo GUERET

Je me joins à nouveau à l'ensemble des remarques élogieuses prononcées à propos de ce nouveau master. Je souhaiterais cependant revenir sur la question des effectifs et la mettre en lien avec la promesse qui nous a été faite lors de l'un des précédents Conseils qu'aucune sélection ne serait opérée en master. Une École qui crée un master et pose des limites aux effectifs en master me semble en effet opérer une sélection. Ainsi, si chaque master met en place de la sélection indépendamment, la sélection finira par s'imposer en master. Je souhaitais donc rappeler notre inquiétude sur ce point.

Brigitte FOUILLAND

Vous avez raison de poser cette question. Le tableau des effectifs que nous avons proposé vise à montrer en premier lieu que l'École urbaine n'étant pas liée aux autres écoles du point de vue des effectifs, elle souhaite fournir aux étudiants les meilleures conditions de suivi et équilibrer les effectifs pour leur offrir les meilleures conditions de formation. Aucune sélection n'est envisagée pour ce master. Le seul attendu incontournable est celui du niveau d'anglais, C1, indispensable pour pouvoir suivre les enseignements. Du côté du Collège universitaire, l'École urbaine demande simplement aux étudiants une lettre pour vérifier que leur orientation correspond à la formation proposée. Par ailleurs, notre capacité de pilotage est également liée aux autres entrées dans le master, à savoir les procédures française et internationale

d'admission. Ceci étant dit, si une formation regroupe 40 étudiants tandis qu'une autre en regroupe 60, nous saurons aisément répondre aux besoins.

Je remercie par ailleurs Madame Lemardeley pour sa proposition. Nous sommes en effet toujours très heureux de pouvoir travailler avec la Ville de Paris, ce qui est déjà le cas pour plusieurs projets collectifs que nous menons avec la Ville ou avec l'Apur et d'autres organismes liés à la Ville. Par ailleurs, le C40 représente bien entendu pour nous un élément d'autant plus important que certains de nos anciens étudiants y travaillent. Nous serions donc très heureux de pouvoir, sur ce master, travailler davantage avec vous et approfondir les questions de transition écologique. En effet, comme dans toute grande ville, ce sujet était difficile à appréhender. Les choses ont cependant évolué et nous sommes prêts à contribuer à cela à travers les projets que nous menons, notamment à travers vos interventions et celles de vos collaborateurs dans ce master, qui présentent un grand intérêt pour les étudiants.

Il va de soi en outre que les sujets concernant le genre dans la ville sont importants, même si nous ne les avons pas précisés dans la maquette. Nous menons en effet tous les ans à l'École urbaine plusieurs projets collectifs sur les thématiques genres et villes ou genres et habitat, et nous devons approfondir ce sujet concernant la transition écologique. Nous nous tenons donc prêts à collaborer avec la Maire de Paris sur ces questions importantes.

Patrick LE GALES

En ce qui concerne l'équipe pédagogique, certains noms d'enseignants n'ont pas encore été précisés non seulement, car nous souhaitons mutualiser certains cours, mais aussi parce que ce nouveau master sera ouvert en 2021, ce qui nous laisse un an pour détailler la maquette. Pour finaliser cette maquette nous avons d'abord besoin d'une base solide d'intervenants réellement engagés. Nous échangerons ensuite avec différentes organisations pour définir les meilleurs profils extérieurs.

Par ailleurs, pour répondre à la question de Monsieur Balme, nous prenons à la fois en compte l'urbanisation sur l'ensemble des territoires au-delà des villes elles-mêmes, et les villes avec leur trajectoire historique, leurs capacités d'organisation collective et leurs acteurs. Nous articulons donc les deux questions, ce qui nous distingue d'ailleurs de nombreuses autres écoles urbaines en Europe.

Enfin, nous abordons en effet la question du littoral puisque celui-ci fait partie des domaines dans lesquels le développement urbain est le plus important. Les nouvelles grandes villes se développent en effet sur le littoral, et les questions de transition écologique sont fondamentales pour les espaces urbanisés du littoral. Cette question se trouve donc au cœur de nos préoccupations.

Quant aux points plus précis que vous évoquez, ces domaines montent actuellement en puissance. Monsieur Robert Sampson, le sociologue américain, doit d'ailleurs tenir une conférence la semaine prochaine sur la question des déchets toxiques et de la ségrégation sociale dans les villes américaines. Ces questions sont donc abordées dans la partie recherche du master. Quant à celle du racisme environnemental, nous ne l'avons pas encore intégrée, mais nous prévoyons de le faire.

Frédéric MION

Pour répondre à Madame LEPOUTRE sur la question de la place des enseignements relatifs à l'environnement et aux transitions écologiques à Sciences Po de manière générale, comme l'évoquait Monsieur URIOSTE, nous avons mis en place voilà quelques semaines un comité dédié à une revue d'ensemble des enseignements de Sciences Po en premier, deuxième et troisième cycles. Ce travail vise à mesurer la place faite à ces sujets et à répertorier les personnes qui assurent ces enseignements, dans quels types de programmes et sous quelle forme. Il s'agit également de formuler des propositions pour compléter, adapter ou rediriger notre offre. L'effort que traduit la création de ce master à l'École urbaine constitue donc une illustration des actions que nous serons amenés à conduire dans d'autres secteurs, dans d'autres écoles et dans d'autres programmes dans les temps qui viennent. Les travaux de cette commission viennent tout juste de commencer. Elle s'est en effet réunie pour la première fois mi-avril et l'initiative de ce nouveau master revient donc uniquement à l'équipe de l'École urbaine.

Par ailleurs, nous prenons bonne note de la remarque de Monsieur GUERET sur les bouteilles en plastique. Nous sommes sur le point de désigner un référent pour les questions de transition écologique dans le fonctionnement de Sciences Po. Son rôle sera notamment de nous guérir de quelques-unes de nos mauvaises habitudes.

Quant aux questions de sélection, nos masters sont aujourd'hui sélectifs pour tous les candidats qui se présentent directement à l'entrée en master à Sciences Po. Pour qu'aucune sélectivité ne soit appliquée

aux élèves du Collège universitaire au moment où ils émettent leur choix, si ce n'est la vérification de l'adéquation entre leur choix et leur motivation, la variable d'ajustement se porte sur les candidats extérieurs, qu'ils postulent à travers la procédure internationale ou nationale.

Enfin, je signale que Madame Brigitte FOUILLAND quittera dans quelques semaines ses fonctions de Directrice exécutive de l'École urbaine de Sciences Po, une École qu'elle a portée sur les fonts baptismaux aux côtés de Patrick LE GALES et dont elle a soutenu avec une énergie sans faille le développement depuis. Mais l'engagement de Brigitte FOUILLAND dans cette maison remonte à bien plus longtemps et elle a marqué de son talent, de son humanité, de sa présence et de son engagement tous nos enseignements relatifs aux questions urbaines depuis de longues années. Je me plais à la saluer ce matin avec beaucoup de chaleur, de gratitude et d'émotion pour lui signifier combien notre maison lui est reconnaissante. Nous nous réjouissons d'ailleurs de pouvoir la conserver auprès de nous quelques mois encore. Elle a en effet accepté de mener une mission auprès de la Directrice des études et de la scolarité qui lui permettra de franchir, avec l'élégance qui la caractérise, ce moment fatidique qu'on appelle la limite d'âge. Je voudrais donc, au nom de l'ensemble de l'Institution et en y associant les membres de ce Conseil, adresser mes plus profonds remerciements à Brigitte.

Brigitte FOUILLAND

Je vous remercie.

Étant donné que j'ai contribué à créer et présenter un nouveau master alors que je ne le mettrai pas moi-même en œuvre, je tiens à vous rassurer sur la capacité extraordinaire de l'équipe de l'École urbaine qui, dans son ensemble, est absolument convaincue du projet que nous menons depuis longtemps maintenant avec Monsieur LE GALES, et vous assurer que je n'ai absolument aucun doute sur la suite des événements. Un renouvellement aura donc lieu, ce qui est toujours bon. Merci.

Applaudissements.

c) *Vote*

Jeanne LAZARUS

Je propose à présent que nous procédions au vote concernant la création de ce nouveau master.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 24 voix pour et 4 abstentions.

Le Conseil de l'Institut adopte à la majorité le projet de création d'un master « Governing Ecological Transitions in European Cities ».

III. POINT D'ETAPE RELATIF AU CAMPUS 2022

a) *Exposé*

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Mesdames et messieurs, je vous remercie de m'accueillir ce matin au sein du Conseil de l'Institut. Avec Hélène KLOECKNER, qui est responsable des projets de transformation, nous allons vous présenter un point d'actualité sur le projet Campus 2022. Nous aborderons en particulier l'avancement des travaux de l'Artillerie et les implantations, les travaux prévisionnels du 13, rue de l'Université, où nous nous trouvons aujourd'hui, et la création de salles de coworking au 27, rue Saint-Guillaume.

Je vous propose en introduction de préciser que l'Artillerie constitue un projet important puisqu'à son ouverture ce bâtiment représentera plus d'un tiers des surfaces du campus, ce qui en fait un élément majeur de la vie du campus parisien. Néanmoins, il ne constitue pas à lui seul le futur campus. Ainsi les principes directeurs qui ont présidé à la conception de ce projet d'Artillerie guident également au quotidien les réflexions sur l'évolution du campus parisien dans son ensemble. En effet, le projet Campus 2022 se décline en réalité en une série d'actions qui se diffusent à l'intérieur des différents sites du campus.

Concernant les principes directeurs, ce projet vise à offrir :

- une plus grande proximité pluridisciplinaire et géographique entre les communautés de Sciences Po ;
- une organisation spatiale plus claire et une amélioration de l'accessibilité et de la lisibilité des sites ;
- une meilleure qualité de service, d'accueil et un confort de travail pour tous les usagers ; ce principe a d'ailleurs été longuement réfléchi en amont à travers différents groupes de travail, notamment sur l'environnement de travail ;
- une mixité des usages et des fonctions qui relie la pluridisciplinarité ;
- et enfin l'ouverture et l'innovation.

Ces principes sont suivis dans l'objectif d'améliorations concrètes, en particulier :

- la création de plus de places de travail de manière générale pour les étudiants, non seulement sur le site de l'Artillerie, mais également sur les autres sites ;
- la création de nouveaux espaces pédagogiques, avec une proposition d'espaces inédits dans leur fonctionnement ;
- la création de plus d'espaces de convivialité et d'espaces de restauration ;
- la création d'espaces d'accueil repensés pour une meilleure qualité de service, plus lisibles et centralisés d'un point de vue géographique ;
- et enfin un environnement de travail plus adapté et qualitatif.

Ces objectifs seront réalisés au travers d'un équilibre sensible puisque Sciences Po a fait le choix quasi-militant de conserver un sens patrimonial et de travailler à la reprise et à la rénovation d'un patrimoine historique qui n'est pas facile à occuper par des sites qui reçoivent du public, mais qui portera ses fruits, notamment en termes de transition écologique.

Concernant l'Artillerie, le calendrier général de l'opération est respecté. Nous nous situons aujourd'hui dans la phase de démarrage des travaux et de restructuration prévue en 2019. L'objectif maintenu aujourd'hui est ainsi d'ouvrir l'Artillerie à la fin du mois d'août 2021. La photo présentée en page 5 du document projeté, montrant le résultat de la première phase de travaux qui consistait dans la démolition du bâtiment 5, n'est plus d'actualité aujourd'hui puisque le chantier avance à vive allure.

Ainsi, le chantier amorce à présent la fondation des constructions neuves qui occuperont les différentes cours. Ainsi, la Cour Gribeauval accueillera la bibliothèque, la cafétéria, le Centre d'expérimentation numérique et les salles de réunion et de séminaires. La Cour Treuille de Beaulieu sera quant à elle davantage tournée vers un usage par les Écoles. La Cour Sébastopol, c'est-à-dire le cloître, demeurera quant à elle un lieu sans construction. Il convient d'ailleurs de préciser que ce lieu comporte de nombreux espaces classés ou inscrits aux monuments historiques, avec lesquels il a fallu composer, notamment pour les valoriser.

Ces nouvelles constructions sont conçues dans une perspective de performance des bâtiments. Elles seront labellisées et répondront notamment aux standards de confort et de maîtrise des énergies.

En termes de fluidité des parcours à travers le site de l'Artillerie, le schéma présenté en page 7 montre que l'entrée pour les piétons, et ponctuellement pour les véhicules de livraison, se fera par la Place Saint-Thomas-d'Aquin. Cette entrée, appelée rue Gribeauval, dessert tout de suite à gauche le cloître puis la Cour Treuille de Beaulieu, mais également les bâtiments qui accueilleront une partie des centres de recherche. En poursuivant vers la Cour Gribeauval, les bâtiments 3 et 4 accueilleront également des centres de recherche. Enfin, la liaison sera assurée depuis le site de l'Artillerie vers le site du 13, rue de l'Université. Ce percement de la mitoyenneté entre les deux sites représente un point important du projet pour le fonctionnement du campus, non seulement parce qu'il assurera la porosité totale entre les deux sites, ce qui offrira deux entrées principales au campus, mais aussi parce que cela permettra d'exploiter pleinement la capacité d'accueil du 13, rue de l'Université qui est aujourd'hui restreinte pour des questions d'évacuation et de sécurité incendie. C'est pourquoi ce percement s'accompagne d'ailleurs d'une campagne de travaux que nous évoquerons brièvement tout à l'heure.

La page 8 du document présente un schéma qui montre que, le bâtiment 5 ayant disparu, la largeur et la profondeur des cours créeront de véritables espaces publics à l'intérieur du site.

En termes de programmation générale, il convient de noter que les centres de recherche et leurs locaux communs occuperont la moitié des surfaces totales du site de l'Artillerie. Un large tiers de ces espaces sera dédié à la pédagogie, à l'administration des écoles, au Centre pour l'entrepreneuriat, mais également

à des espaces pédagogiques, à des salles banalisées et à des salles de projets en libre accès. Enfin la bibliothèque occupera un peu plus de 1 000 m².

Hélène KLOECKNER

Je présenterai pour ma part le macro-zoning du site de l'Artillerie pour vous montrer l'occupation des espaces étage par étage. En bas du plan présenté en pages 10 et suivantes du document se trouve la Cour Gribeauval, en haut à gauche le cloître et en haut à droite la Cour Treuille de Beaulieu.

Le niveau rez-de-jardin est important, car il constituera un lieu de vie et de circulation. Ainsi, un système de rues intérieures desservira des équipements collectifs, notamment la bibliothèque générale et la bibliothèque de recherche, mais aussi la cafétéria, des salles de réunion et de séminaires, des salles banalisées et, dans la Cour Treuille de Beaulieu, les locaux pédagogiques professionnels, c'est-à-dire les studios pour l'École de journalisme. En rouge sont indiqués les lieux de circulation verticale, c'est-à-dire les escaliers et ascenseurs.

Au rez-de-chaussée se trouvent, dans le Pavillon de l'innovation au-dessus de la cafétéria, des espaces de travail en accès libre pour les étudiants, qui compléteront les espaces de restauration qui se trouvent au rez-de-chaussée, des salles informatiques banalisées, mais surtout l'administration des différentes écoles de niveau master installées à l'Artillerie, qui seront ainsi facilement repérables et accessibles. Ainsi se trouveront au rez-de-chaussée l'École urbaine, l'École du management et de l'innovation et l'École de journalisme. Certains centres de recherche se trouveront également au rez-de-chaussée, notamment le CDSP, ainsi que la Maison des Sciences Po, dont l'usage est encore en réflexion.

Le déploiement des différents centres de recherche et écoles s'effectuera sur les autres niveaux, c'est-à-dire à l'entresol et au premier étage, où se trouve également le Centre pour l'entrepreneuriat au niveau du Pavillon de l'innovation. Le deuxième étage prolongera le déploiement des centres de recherche et des écoles, qui se terminera enfin au troisième étage.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

En ce qui concerne les travaux prévisionnels du 13, rue de l'Université, il est prévu de profiter des travaux de rénovation de l'Artillerie pour mener une campagne d'adaptation et d'optimisation des surfaces existantes, en particulier des salles de classe et de l'accessibilité. Une première campagne de travaux se tiendra cet été sur la colonne de sanitaires de la partie est du bâtiment. La partie la plus importante des travaux s'étendra quant à elle de juin 2020 à la fin de cette année, afin de traiter tous les cheminements depuis la rue de l'Université vers l'Artillerie, de réaménager le jardin et de retraiter les espaces de vie. La page 18 du document figure un plan de masse du projet tandis que les photos de la page 19 présentent une vue depuis la cour de l'Artillerie pour celle de gauche, et depuis le jardin du 13, rue de l'Université pour celle de droite.

Enfin, sont prévus également des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du 27, rue Saint-Guillaume, afin de créer deux salles de coworking. Les travaux seront réalisés cet été. Ces salles seront situées à l'entrée, face à la péniche, en remplacement d'espaces qui seront repositionnés ailleurs sur le campus. Elles auront une capacité de huit personnes chacune et seront équipées pour travailler en projet.

b) Questions et observations

Samuel KHALIFA

Je vous remercie pour cette présentation.

Je souhaiterais d'abord avoir des précisions concernant les salles réservées aux enseignants, à savoir les salles de professeurs et les salles de convivialité. Je ne sais pas si ces espaces sont inclus dans ce qui est appelé espaces pédagogiques, mais j'ai cru comprendre que non puisque ce sont des studios réservés à l'École de journalisme.

Par ailleurs, il me semble important de réserver un espace au service médical, c'est-à-dire à l'infirmerie et aux soins. Je ne crois pas en avoir vu sur les plans projetés.

Enfin, je m'interroge sur les réflexions en cours concernant la Maison des Sciences Po, peut-être avez-vous déjà des esquisses à nous présenter à ce sujet.

Marc LAZAR

Je vous remercie également pour cette présentation. Je souhaiterais poser quelques questions liées à la place de la recherche sur le site de l'Artillerie.

En premier lieu, je m'interroge sur la logique scientifique qui a présidé à la répartition géographique des centres de recherche. Je souhaiterais comprendre pourquoi tel centre a été placé à côté de tel autre, non seulement en fonction des locaux, mais surtout en fonction d'une logique scientifique.

Ma deuxième interrogation porte sur la bibliothèque. J'ai fait part de mes interrogations au Conseil scientifique et j'aborderai donc ces questions au mois de juillet avec François Cavalier, mais je profite de l'opportunité de votre présence pour vous les poser.

Premièrement, est-il vrai que la nouvelle bibliothèque contiendra moins de places que la précédente ? Si oui, combien de places perdrons-nous et pourquoi ?

Deuxièmement, est-il vrai que les livres en accès direct seront moins nombreux, et si oui, quel programme d'investissement en ressources numériques avez-vous prévu pour permettre le développement de l'accès au numérique ?

Troisièmement, la grande transformation à laquelle nous assistons dans les bibliothèques aujourd'hui consiste dans le passage d'un travail individuel à un travail collectif, autour des ressources numériques, mais aussi autour de l'accès aux livres en accès direct, qui permet de réunir dans de petites ou grandes salles, avec tous les moyens possibles, des étudiants ou des chercheurs. Ces nouvelles formes de travail collectif sont-elles véritablement prévues ?

Enfin, est-il vrai qu'une très faible part sera réservée à la lumière naturelle dans l'éclairage de la bibliothèque ?

Je souhaite de plus ajouter une dernière réflexion. La bibliothèque de Sciences Po représente une bibliothèque importante pour l'enseignement, mais aussi pour la recherche. Un grand nombre de chercheurs français ou étrangers viennent à Sciences Po pour étudier dans sa bibliothèque. Mais aujourd'hui l'immense projet Condorcet inclut une bibliothèque éclairée totalement en lumière naturelle. Ne prenons-nous pas le risque de perdre le rayonnement et la capacité d'attraction dont bénéficiait Sciences Po, qui était considérée jusqu'ici comme la principale bibliothèque parisienne et européenne en sciences humaines et sociales ?

Fabien LOUCHARD

Je vous remercie pour cette présentation. Mon intervention portera sur deux points que nous jugeons primordiaux à l'UNEF.

D'abord, pour faire en sorte que ce projet constitue véritablement une amélioration des conditions d'études et de vie des étudiantes et des étudiants, l'accessibilité des espaces doit être assurée et facilitée. Je souhaiterais donc connaître l'état de vos réflexions sur ce sujet.

Mon deuxième point concerne la restauration. Nous savons que vous travaillez en collaboration avec le CROUS sur les questions de logement et que vous avez lancé un appel d'offres à ce sujet. Je souhaiterais donc connaître l'avancement du dossier sur ce point depuis la dernière réunion. Je souhaite également rappeler que le CROUS représente pour nous la meilleure option en termes de restauration, car il propose une restauration de qualité, qui offre des plats équilibrés et bon marché. Je rappelle en effet que le restaurant universitaire propose une entrée, un plat et un dessert pour la somme concurrentielle de 3,25 euros. La cafétéria pratique également des prix abordables. Parmi les élus de l'UNEF certains siègent d'ailleurs au Conseil d'administration du CROUS qui décide des tarifs et de leur évolution, et nous obtenons depuis un certain nombre d'années le gel des tarifs du ticket en restaurant universitaire à 3,25 euros. Je rappelle pour conclure que le restaurant universitaire public constitue la meilleure offre pour les étudiantes et les étudiants eu égard à leur budget mensuel.

Simon CORDONNIER

Les travaux prévus au 13, rue de l'Université devant durer plus de six mois, avez-vous tranché la question de leur réalisation en site occupé ?

Je m'interroge par ailleurs sur la hauteur sous plafond du rez-de-chaussée et de l'entresol. Les plans de masse montrent en effet que ces deux étages sont séparés sur une grande partie des espaces. Les vitres paraissent extrêmement hautes. Cette question rejoint celle de Marc Lazar concernant les lumières naturelles. Je me demande donc si ces étages ressembleront à de vrais étages malgré l'entresol.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Pour répondre d'abord sur des éléments de programmation de l'Artillerie, il a été question de réserver une salle mutualisée pour les enseignants. Effectivement aujourd'hui, dans le programme de l'Artillerie, il n'était pas prévu spécifiquement d'espace, mais le besoin a été signifié à plusieurs reprises et nous réfléchissons donc à retrouver un espace qui puisse constituer ce point de rencontre et de convivialité. Je précise que chaque centre de recherche disposera d'espaces communs, c'est-à-dire de salles polyvalentes qui serviront à la fois d'espaces de convivialité et de salles de réunion. Nous sommes en tout cas tout à fait conscients de ce besoin.

Samuel KHALIFA

Je précise que ce besoin concerne la communauté enseignante dans son ensemble, à savoir la faculté permanente et les vacataires qui sont plus de 4000 intervenants.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Tout à fait. C'est pour cela que cet espace sera envisagé en zone de flux direct.

Concernant le pôle santé, il est aujourd'hui installé ici au rez-de-chaussée du 13 rue de l'Université et le restera à terme. Il est d'ailleurs lié directement à l'Artillerie qui fonctionnera donc avec ce pôle santé, qui représentera le centre de gravité de tout le campus, de même que le 13U accueillera les services de la scolarité.

Pour ce qui est de la Maison des Sciences Po, des réflexions ont en effet été initiées, mais nous ne sommes pas suffisamment avancés aujourd'hui sur les questions d'usage partagé, de temporalité, d'équipement et d'aménagement. Dès que nous aurons pu avancer nous serons en mesure de présenter un retour d'information sur ce point.

Par ailleurs, l'accessibilité des espaces a bien été prise en compte, et bien que nous nous trouvions dans un site patrimonial présentant des obligations de conservation et de préservation de certains éléments, la quasi-totalité du site de l'Artillerie sera accessible, à l'exception de certains points qui nous ont été imposés. De plus, le 13U fait lui aussi l'objet d'une campagne de travaux d'accessibilité. Ce site est déjà globalement accessible, en tout cas pour ce qui est de l'accès aux salles. Les sanitaires seront rendus eux aussi accessibles et de manière générale le jardin et le trajet entre l'Artillerie et la rue de l'Université.

Hélène KLOECKNER

J'ajoute que l'accessibilité se prolonge dans la signalétique. En effet une signalétique pilote entièrement accessible à tous les types de handicaps a été mise en place à Poitiers. L'objectif est de la généraliser sur l'ensemble du campus de Paris.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Pour ce qui est de la hauteur sous plafond, l'entresol est quasiment généralisé sur tout le site, et ce n'est que dans le cloître que se trouvent de très fortes hauteurs sous plafond en rez-de-chaussée, ce qui n'est pas très heureux, mais a déterminé l'appellation d'entresol pour les autres espaces. Ceux-ci demeurent toutefois au-delà des standards et des obligations en termes de hauteur sous plafond.

Par ailleurs, la programmation de la bibliothèque de l'Artillerie a pris en compte une enquête menée par la DRIS qui a permis d'identifier des conflits d'usage entre des usagers présents pour des temps très courts et pour des usages ponctuels comme l'impression de documents, et des usagers qui s'inscrivent dans un temps beaucoup plus long, allant de la demi-journée à la journée, et nécessitent donc un confort d'installation, mais aussi un confort acoustique.

Un autre usage lié notamment à l'enseignement, à savoir le besoin de disposer d'espaces de projets, s'est également beaucoup développé. Il arrive ainsi régulièrement que des étudiants, faute de place sur le campus, se regroupent au sein de la bibliothèque pour travailler sur un projet collectif. Le parti a donc été pris de proposer au niveau du campus des espaces qui répondent à ces usages et qui permettent de créer des liens entre la bibliothèque et des espaces davantage adaptés à ce type d'usages, c'est-à-dire le travail solo entre deux cours, la finalisation d'un rapport ou d'un mémoire et son impression, et surtout le travail en groupe.

De plus, à l'Artillerie tous les espaces collectifs se situent dans le prolongement de la bibliothèque. Ils ne sont pas gérés à proprement parler par la DRIS, mais sont en réalité connectés à la bibliothèque que ce soit au niveau du rez-de-jardin ou du rez-de-chaussée. Il est question d'une douzaine de salles de

projets collectifs, hors ceux que nous allons essayer de créer progressivement sur le reste du campus, comme ceux du 27, rue Saint-Guillaume, ce qui représente plus de 160 places cumulées en espaces projets. Des espaces de travail en accès libre, qui n'existent pas aujourd'hui dans cette proportion, seront également proposés au rez-de-chaussée et au rez-de-jardin.

Arnaud JULLIAN

Je préciserai que les enquêtes de la DRIS, qui sont régulières, la dernière datant de juillet 2018, mettent en relief les différents usages de la bibliothèque, qui n'est pas seulement un espace de consultation, mais également un espace de travail parfois délié de toute forme de consultation, que ce soit de documents physiques ou numériques. Le projet Artillerie répond bien à l'idée de trouver de la place pour tout le monde en multipliant tout autour de la bibliothèque des espaces de travail en accès libre, mutualisés, ce qui permet de recentrer la bibliothèque sur sa fonction originelle de consultation. Ainsi la bibliothèque générale et la bibliothèque de recherche se trouvent relativement bien dimensionnées au vu des espaces de travail autres qui sont disséminés tout autour.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Concernant la question de l'accès direct aux ouvrages, le site de l'Artillerie est finalement beaucoup plus proche que ne le sont les réserves du 13, rue de l'Université, qui constituent une part importante des réserves d'ouvrages. Même si les rayons contiendront peut-être moins d'ouvrages en accès libre, le travail de la DRIS consiste à proposer un accès rapide à un certain nombre d'ouvrages. De ce point de vue l'équilibre est établi entre espaces de travail et rayonnages.

Cette question est de plus liée à celle de la lumière. Le projet tire parti de l'exemple de la bibliothèque du campus de Reims. La bibliothèque bénéficie en effet de lumière directe puisqu'elle se trouve en rez-de-jardin, et les dimensions de la cour permettent un apport de lumière beaucoup plus important que les immeubles parisiens classiques. L'idée est donc d'utiliser le maximum d'espaces exposés à la lumière naturelle pour positionner les places de travail tandis que, comme à la bibliothèque de Reims, les rayonnages sont positionnés en périphérie, où la lumière naturelle est moindre.

Arnaud JULLIAN

Je souhaite ajouter un élément pour répondre à la question concernant le 13, rue de l'Université.

Des travaux de mise en conformité et de création d'une unité de site avec l'Artillerie sont en effet nécessaires. Ces travaux auront une durée relativement conséquente. Nous avons donc mandaté le cabinet Casso pour examiner les options ouvertes d'un point de vue réglementaire. Il nous a été ainsi confirmé qu'il était possible de réaliser ces travaux en site occupé, mais que les salles de cours devront être relogées ailleurs, car le site ne pourra accueillir les personnels en contact permanent avec le public durant les travaux.

Nous avons donc décidé d'associer plus largement les occupants du site du 13U, c'est-à-dire notamment la DAI, la DES, l'École de droit, l'École d'affaires publiques, ce qui a prolongé les délais. Madame DUBRANA-LETY et la DSGI se sont rendues dans les différentes structures pour échanger avec les personnels, examiner leur quotidien et envisager les relocalisations sur un autre site ou le maintien des personnels, au vu des contraintes réglementaires, mais aussi au vu du fonctionnement interne des structures.

À présent deux scénarios sont possibles. Le premier prévoit le déplacement de l'ensemble des personnels tandis que le deuxième prévoit que, sur les 163 postes de travail actuellement implantés au 13, rue de l'Université, une centaine y soient maintenus. La phase finale est maintenant amorcée et la décision devrait être prise rapidement. Il convient cependant d'examiner également les enjeux financiers. L'option prévoyant de déplacer l'ensemble des personnels est, en effet, plus coûteuse que l'option maintenant une centaine de personnes sur site.

Les conditions dans lesquelles des personnes seront maintenues doivent également être déterminées précisément. En effet, il sera nécessaire d'opérer des mouvements internes afin d'éloigner ces personnels du jardin, où se dérouleront l'essentiel des travaux, pour les ramener vers le côté cour.

De plus, il conviendra d'étudier les scénarios de relogement des personnels qui ne resteront pas au 13U, en rappelant que, même dans le scénario prévoyant le maintien de 100 personnes sur place, une soixantaine de personnes devront être relogées.

Quoi qu'il en soit, la décision concernant l'une ou l'autre de ces deux options devrait être prise rapidement.

Hélène KLOECKNER

Pour ce qui est de la restauration, la nouvelle cafétéria de l'Artillerie impliquera la prise en charge de la gestion de cette nouvelle offre alimentaire complémentaire aux deux existantes. Nous sommes conscients des besoins des étudiants concernant le prix, la variété et l'équilibre alimentaire. Nous sommes conscients également que l'offre du CROUS est très concurrentielle de ce point de vue. La décision n'est pas encore prise, mais nous y réfléchissons en tenant compte des besoins des étudiants, en priorité pour la nouvelle cafétéria de l'Artillerie, mais aussi pour les autres.

Frédéric MION

S'agissant de la répartition des centres de recherche dans les espaces dont nous disposons, j'ajouterais que la logique d'ensemble du projet est précisément une logique scientifique qui consiste à regrouper en un même lieu la quasi-totalité de nos unités de recherche, exception faite du CERI. C'est une avancée majeure du point de vue scientifique et elle nous conduit à réserver une très grande partie des espaces de ce nouveau site à nos équipes de recherche.

S'agissant de la répartition des centres de recherche dans les lieux, nous procédons à un travail d'optimisation en fonction des espaces disponibles, des contraintes qu'ils présentent et des besoins exprimés par chacun des centres. Il me semble illusoire de vouloir rattacher l'implantation de tel centre de recherche à proximité de tel autre à une logique scientifique. En effet les collaborations entre centres sont multiples et passent par des projets qui concernent davantage les individus que les centres eux-mêmes. Je ne crois pas que nous puissions réellement imaginer un plan qui serait l'exact reflet des croisements entre nos équipes de recherche. En revanche, j'y insiste, ce projet accorde une place majeure à la recherche et procède de l'idée fondamentale que nos centres de recherche fonctionneront mieux en étant regroupés dans des espaces proches les uns des autres et en étant au contact des autres métiers de la maison, à commencer par les fonctions d'enseignement et les fonctions documentaires.

Pour la bibliothèque, nous avons voulu la recentrer sur sa fonction principale, qui est de constituer un lieu de consultation et d'appui aux usagers, qu'il s'agisse d'étudiants ou de chercheurs. La bibliothèque est aujourd'hui, à titre principal et en période de cours, un lieu de travail pour des étudiants qui s'y installent faute de trouver des espaces appropriés ailleurs. La fonction de consultation passe ainsi souvent au second plan. Notre souhait est donc de remettre la consultation et l'appui à la science au cœur des fonctions de la bibliothèque, notamment en créant hors de la bibliothèque mais en continuité avec elle les places de travail que recherchent nos étudiants.

Enfin vous évoquiez la création du grand équipement documentaire qui prendra place à Condorcet. Il convient de s'en réjouir pour l'ensemble des chercheurs en sciences humaines et sociales qui fréquentent Paris et ses environs. C'est une très bonne nouvelle pour l'ensemble de la communauté scientifique et je n'y vois pour ma part ni concurrence ni menace pour le prestige de notre Institution. Notre bibliothèque continue quant à elle d'investir dans toutes ses ressources, et notamment dans les ressources numériques qui constituent aujourd'hui le plus gros poste d'augmentation du budget de la bibliothèque.

Jeanne LAZARUS

Je pense que nous pourrions porter la discussion concernant la bibliothèque à l'ordre du jour d'une de nos prochaines réunions.

Adèle LEPOUTRE

Nous avons déjà évoqué la question des espaces réservés à la vie étudiante et associative en groupe de travail, mais je souhaiterais savoir s'il est prévu de réserver des espaces aux locaux associatifs ou syndicaux, et de prévoir des casiers et une salle qui pourrait servir de foyer.

Je souhaiterais par ailleurs demander, au nom de Madame Larrieu, doctorante, qui n'a pas pu être présente aujourd'hui, où seront situés les espaces de travail pour les doctorants et les doctorantes. Les mêmes espaces seront-ils encore partagés avec les chercheurs titulaires au sein de leurs laboratoires ou seront-ils regroupés dans la bibliothèque de recherche ? Combien y aura-t-il de bureaux pour les doctorantes et doctorants ?

Côme AGOSTINI

Merci Mesdames pour cette présentation. Je souhaiterais vous interroger sur ce qui peut apparaître comme un sujet négligeable, mais qui me semble néanmoins revêtir une certaine importance.

Je m'interroge ainsi sur la luminosité des locaux, sur la température et de manière générale sur les conditions de travail, qui sont importantes pour les enseignants, les chercheurs ou les étudiantes et les étudiants. Je voudrais donc savoir si vous travaillez avec des professionnels sur ce sujet. La salle où nous nous trouvons actuellement bénéficie par exemple d'une luminosité naturelle directe importante. Je souhaiterais savoir si des réflexions sur ce sujet sont menées.

Enfin, je souhaiterais me prononcer au nom de NOVA sur la question de la restauration. Je souhaite que toutes les options soient ouvertes et notamment les plus innovantes. Je pense qu'il convient d'examiner toutes les options et choisir celle qui sera la plus avantageuse des points de vue financier, qualitatif et de variété pour répondre aux différentes alimentations qui peuvent exister au sein de la communauté étudiante et enseignante.

Marion STERN

Nous avons déjà évoqué, notamment en groupe de travail, la systématisation des toilettes neutres dans le nouveau bâtiment. Nous souhaitons en effet à l'UNEF que le nouveau campus soit le plus inclusif possible et nous considérons à ce titre qu'il convient de se saisir de l'opportunité des travaux. La question des toilettes peut paraître triviale, mais les questions de genre pèsent sur un certain nombre d'étudiants à Sciences Po. Afin que chacun et chacune puisse se sentir plus à l'aise sur le campus, nous demandons que la totalité des toilettes du nouveau bâtiment de Sciences Po soient neutres. Cela se fait de plus dans les universités françaises comme à l'étranger et il serait temps que Sciences Po suive ce mouvement.

Marc LAZAR

C'est toujours un plaisir d'entretenir une discussion avec Frédéric Mion, surtout quand nous rencontrons des points de désaccord. Nous reprendrons la discussion sur la bibliothèque avec l'ensemble de la communauté scientifique lors du Conseil scientifique, auquel j'espère que vous assisterez, avec François Cavalier, car je pense qu'il sera important que soient présents à la fois les directeurs des centres et les différents élus qui font un usage pour la recherche de la bibliothèque. De même, sur la question globale de l'Artillerie, il me semble qu'il serait bon que vous vous présentiez à nouveau devant le Conseil scientifique à la rentrée pour reprendre cette question, y compris sur la localisation des différents centres, car d'autres types d'analyse peuvent être proposés.

Jeanne LAZARUS

Je partage les interrogations sur la bibliothèque, sur l'importance de ce lieu pour la vie des étudiants et sur la question des livres en général, qui doivent continuer à mon avis à constituer un outil essentiel de travail.

Je m'interroge par ailleurs sur le métrage des espaces qui nous ont été présentés dans le document, celui-ci ne contenant aucune cote. Il est ainsi difficile de comparer entre l'existant dans chaque centre et le nombre de mètres carrés qui seront disponibles. Il pourrait être utile aux différents centres de disposer de ces informations le plus rapidement possible pour commencer à envisager les scénarios d'installation possibles, puisque chaque centre réfléchira également en interne à la meilleure façon de partager les espaces.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Concernant les espaces réservés à la vie étudiante, la question a effectivement été abordée à plusieurs reprises et la réponse demeure aujourd'hui la même. Ainsi, il n'est pas prévu d'implanter des espaces dédiés à la vie associative ou aux syndicats, ni au foyer, à l'Artillerie. Des espaces mobilisables par les étudiants de manière spontanée seront néanmoins disponibles. En ce qui concerne par ailleurs l'utilisation des locaux actuels par les associations et les lieux de stockage, comme je l'ai indiqué hier en CVEF, je pense qu'il serait utile de revoir l'organisation et l'utilisation de ces espaces. J'ai par exemple visité le local utilisé par les associations et j'y ai trouvé de la nourriture et des boissons périmées.

Pour ce qui est des espaces de travail pour les doctorants, le principe est de les installer au plus près des centres auxquels ils sont rattachés et d'asseoir 70 à 80 % d'entre eux directement dans ces centres. Ce

chiffre est issu d'une réflexion menée avec les centres et avec l'École doctorale et correspond au besoin en présence instantanée des doctorants.

Quant à la luminosité des locaux et au confort thermique, à l'Artillerie, nous composons avec l'existant, mais nous répondons également à des normes et des labels. Le choix a ainsi été fait de viser un label BREEAM et un label HQE rénovation. Les conditions seront donc réunies sur l'Artillerie pour proposer le meilleur confort thermique et le meilleur confort d'usage au quotidien du point de vue de la lumière. Sur les autres sites patrimoniaux du campus la question est prise en compte, mais nous travaillons là avec de l'existant qui a un fort caractère patrimonial. Ainsi, chaque campagne de travaux nécessite des discussions avec les ABF et des autorisations de l'urbanisme qui peuvent compliquer la vie du bâtiment. Il demeure cependant nécessaire d'avancer, notamment sur les questions thermiques, à travers des audits. La question du confort d'été constitue d'ailleurs à ce titre un sujet de réflexion important.

Arnaud JULLIAN

Je souhaiterais apporter un complément relativement à la question de Madame la Présidente concernant le nombre de mètres carrés. Cette question a déjà été abordée lorsque j'ai présenté avec les équipes l'implantation et le macro-zoning. La prochaine étape est, en effet, de permettre à chaque centre d'agencer son implantation afin d'organiser les modalités de travail et la répartition des bureaux. Nous n'avons pas précisé le nombre de mètres carrés dévolus à chaque centre au sein de l'Artillerie, car cette information serait de peu d'utilité si on ne dispose pas de la forme précise de l'implantation. Or, nous n'avons pas l'intention de laisser les directeurs de centres et leurs équipes se débrouiller seuls pour organiser les espaces de travail. Nous souhaitons, au contraire, les accompagner. Ainsi, Emmanuelle, Hélène et Christian rencontreront chacun des directeurs pour leur soumettre une première proposition, qui constituera une sorte de « version zéro » du cloisonnement à l'intérieur du centre. Des échanges seront ensuite menés avec les directeurs des centres et ceux-ci pourront mener des discussions avec leurs équipes, afin d'identifier le cloisonnement le plus adapté et les impacts qu'il aura sur les modalités de travail.

Emmanuelle DUBRANA-LETY

Je précise pour compléter que nous sommes à surface constante. Par ailleurs, la version zéro des plans existe puisque nous avons demandé à l'équipe de conception-réalisation de nous faire une proposition sur la base d'un programme. Cette version, en cours d'analyse, servira de base à nos discussions. Pour ce qui est des toilettes, je reconnais que nous n'avons pas avancé sur ce point. À ce stade je ne connais pas nos obligations en termes de réglementation sur ces questions, notamment au regard du code du travail. Nous nous pencherons sur cette question pour examiner comment la traiter dans le cadre de l'Artillerie.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie pour cette présentation et pour votre présence.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019

Jeanne LAZARUS

Je propose à présent que nous adoptions le procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil de l'Institut adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 mars 2019.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jeanne LAZARUS

Je souhaiterais que nous portions la question de l'horaire de début des réunions à l'ordre du jour de la prochaine séance et que nous votions à ce sujet. Il me semble que si commencer plus tard implique certes de terminer plus tard, cette option peut représenter un intérêt certain pour la plupart d'entre nous.

Lucie KRAEPIEL

Je profite de cette première séance que vous présidez, Madame la Présidente, pour abonder dans le sens d'une proposition que vous avez évoquée en tout début de séance concernant l'établissement d'un règlement du Conseil, précisant les droits, mais aussi les devoirs de ses membres. J'évoquerai à ce titre un incident récent.

Un des membres du Conseil s'est permis sur son compte Facebook public de s'attaquer directement au groupe d'élus que nous sommes, le groupe UNEF. Cette personne se reconnaîtra et je la remercie d'avance de supprimer sa publication qui était non seulement insultante, mais a aussi laissé libre cours à des commentaires qu'il convient de qualifier de haineux. Depuis plusieurs mois nous sommes victimes, en tant que groupe, mais aussi en tant que syndicat, d'une campagne de dénigrement extrêmement fort et d'appels à la haine de façon très régulière. Je citerai par exemple l'expression de « syndicat de talibans » qui a été employée à notre égard. Ce genre de comportements pourrait malheureusement promouvoir ces campagnes.

Je me félicite bien entendu que nous exprimions nos désaccords au sein de ce Conseil, mais ce type de comportements et ce type de discussions en dehors du Conseil sur ce qui s'y passe et sur les prises de position de chacun et de chacune ne doivent pas se reproduire. Nous souhaitons accomplir notre mission de représentation et de délibération dans la plus grande sérénité et nous considérons qu'une telle ambiance sur les réseaux sociaux nuit à ce but.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie pour ces éléments. J'ajouterai à ce sujet que les débats qui ont lieu au sein du Conseil sont retranscrits dans les comptes rendus et sont donc disponibles. Ils ne doivent pas faire l'objet de règlements de comptes des uns et des autres sur les réseaux sociaux, et ceci concerne l'ensemble des membres. Ces comportements doivent donc être bannis afin d'assurer la sérénité des discussions et l'expression des désaccords.

L'ordre du jour étant épuisé, je propose de lever la séance, sauf pour les chargés d'enseignement qui doivent élire leur délégué au Conseil d'administration. Nous nous retrouverons mardi 28 mai à 8 heures 30.

VI. ELECTION D'UNE REPRESENTANTE OU D'UN REPRESENTANT DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNSP

Jeanne LAZARUS

J'invite la candidate ou le candidat à se présenter.

Julie DE LA SABLIERE

Je n'ai pas préparé de discours de présentation. Je souhaite simplement représenter les chargés d'enseignement au Conseil d'administration de la FNSP afin de faire entendre leur voix à ce Conseil.

Jeanne LAZARUS

Je vous laisse donc voter.

Par ailleurs, la semaine prochaine se tiendra l'élection du vice-président pour les enseignants. Je vous laisse donc réfléchir à cette question et souhaite instaurer la bonne pratique suivant laquelle les candidats se signalent à l'avance.

Nombre de votants : 5

Résultat du vote : 5 voix pour.

Les chargés d'enseignement désignent à l'unanimité Julie de la Sablière en tant que représentante des chargés d'enseignement membre du Conseil d'administration de la FNSP.

Jeanne LAZARUS

Madame DE LA SABLIERE, vous êtes donc élue à l'unanimité des voix, félicitations.

Applaudissements.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 heures 42.